

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES. Trois mois 5 fr. Six mois 9 fr. Un an 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS. Trois mois 6 fr. Six mois 11 fr. Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces 25 c. la lig. Réclames 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 2 columns: DE CAHORS A LIBOS. and DE LIBOS A CAHORS. Lists stations like Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Duravel, Fumel, Monsempron-Libos and their respective distances and times.

Table with 2 columns: DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA and DE MONTAUBAN A CAHORS. Lists stations like Cahors, Libos, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agon, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cette and their respective distances and times.

Table with 2 columns: DE CAHORS A PARIS and DE PARIS A CAHORS. Lists stations like Cahors, Périgueux, Limoges, Orléans, Paris and their respective distances and times.

Table with 2 columns: DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA and DE MONTAUBAN A CAHORS. Lists stations like Cahors, Libos, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot, Bordeaux, Agon, Montauban, Toulouse, Aurillac, Paris, Cette and their respective distances and times.

Table with 2 columns: DE CAHORS A PARIS and DE PARIS A CAHORS. Lists stations like Cahors, Périgueux, Limoges, Orléans, Paris and their respective distances and times.

Bourse de Paris.

Table with 2 columns: Rte 3 p. 0/0 and 4 1/2 p. 0/0. Shows values for dates Du 16 and Du 17.

Cahors, le 17 Août 1870.

Le Cabinet du 10 août.

Nous avons salué avec bonheur l'arrivée au pouvoir de M. Emile Ollivier. Nous regrettons que les événements ne lui aient pas permis de rester plus longtemps aux affaires. Mais en France, les bonnes intentions ne suffisent pas, il faut encore le succès. Si la glorieuse défaite de Reischaffen eût été une victoire, le ministère Ollivier ne serait pas tombé, et personne n'aurait songé à accuser nos gouvernants d'incapacité et d'impéritie.

Mais si le Corps législatif a eu le droit de retirer sa confiance au ministère Ollivier, ce n'est pas à dire pour cela qu'on ait raison de crier, comme on le fait dans certaines feuilles à l'incapacité et même à la trahison. Nous nous souvenons trop du fameux cri de Brennus : *Vae victis!* Le ministère tombé a pu être indélicat, inhabile; il a été malheureux, il n'a pas été coupable. M. de Kératry est allé beaucoup trop loin en demandant sous la forme d'une enquête parlementaire la mise en accusation du maréchal Leboeuf. Nous ne sommes plus au temps où Carthage condamnait à mort les généraux vaincus, où l'Angleterre faisait fusiller l'amiral Byng coupable d'avoir été battu par La Galissonnière; un homme de cœur est assez puni quand l'opinion publique le condamne en lui retirant sa confiance et en le forçant à se démettre des fonctions qu'il n'a pas su remplir.

rales avaient dû lui être proposées. D'ailleurs le moment serait bien mal choisi pour faire de la réaction. Ce n'est pas à l'heure où l'étranger envahit la France, où toutes les populations se soulèvent dans un magnifique élan de patriotisme, où la Marseillaise devient l'hymne national qu'il faut chercher à étouffer la liberté naissante. Ce n'est pas à l'heure où l'on réveille les glorieux souvenirs de 92 qu'on peut essayer de rétablir le despotisme. Sans doute, il faut maintenir l'ordre; mais il y a assez de patriotisme en France pour qu'on n'ait rien à craindre de l'intérieur. C'est aux Prussiens qu'il faut songer, c'est à la frontière qu'il faut envoyer nos soldats. Le rôle du cabinet du 10 août est de sauver la France envahie. C'est un beau rôle, et il saura le remplir si nous en croyons les paroles que le général de Palikao a prononcées à la chambre et qui lui ont valu les remerciements de M. Gambetta et les applaudissements du Corps législatif. Depuis son arrivée au ministère, il a déjà fait entrer en ligne 77,000 hommes de troupes nouvelles. Que le gouvernement continue à prendre des mesures énergiques, à envoyer des renforts à notre héroïque armée et qu'il ne se défie pas des sentiments des Français. Il y aura bien quelques exceptions. Malheureusement pour notre pays, nous en avons déjà vu la preuve. Mais les tentatives de ces misérables qui osent vendre aux ennemis leur honneur et notre sécurité tomberont devant la réprobation et l'indignation universelles. Et surtout, pas de grâce pour les traîtres! Ils ne sont pas dignes de notre pitié, ces Judas qui se laissent soulever par les puissances étrangères ou qui sacrifient à de basses rancunes la gloire et la prospérité de leur pays.

Dans la plupart des villes, la garde nationale suffira au maintien de la tranquillité publique, et nos soldats pourront prendre la revanche qu'ils réclament. Elle sera éclatante si nous devons ajouter foi aux renseignements qui nous arrivent de l'armée. Le moral des troupes est excellent; et l'attitude du Corps législatif qui a adopté à l'unanimité toutes les mesures de défense et qui a déclaré que nos armées avaient bien mérité de la patrie, ne peut qu'exciter leur ardeur et leur désir de vengeance! Aussi nous espérons que l'heure du châtiement ne se fera pas attendre et que les hordes prussiennes seront bientôt chassées du pays qu'elles dévastent. Mais gardons-nous bien d'ajouter aux calamités de l'invasion les malheurs d'une dictature. C'est au nom de la liberté que nous devons, comme nos pères, faire expier aux ennemis leur audace et leurs succès d'un jour. J. DELBAU.

Nous sommes certains que le maréchal Bazaine, qui a dirigé avec tant de génie la campagne du Mexique et la retraite de nos troupes sur la Vera-Cruz, prendra des mesures pour qu'elles ne soient pas pareilles imprudences en se renouvelant pas. J. D.

BULLETIN OFFICIEL DE LA GUERRE

Metz, 14 août, 8 heures 10 matin. Le préfet de la Moselle au ministre de l'Intérieur. L'Empereur est parti aujourd'hui, à deux heures, avec le Prince Impérial, se dirigeant sur Verdun; avant de quitter Metz, Sa Majesté a adressé la proclamation suivante: « En vous quittant, pour aller combattre l'invasion, je confie à votre patriotisme la défense de cette grande cité. Vous ne permettez pas que l'étranger s'empare de ce boulevard de la France, et vous rivaliserez de dévouement et de courage avec l'armée. Je conserverai le souvenir reconnaissant de l'accueil que j'ai trouvé dans vos murs, et j'espère que dans des temps plus heureux je pourrai revenir vous remercier de votre noble conduite ». Du quartier-impérial de Metz, le 14 août 1870. NAPOLÉON. Paris, 14 août, 6 heures du soir. Le préfet de la Meuse fait savoir que l'ennemi est à Vigneulles, et qu'il sera probablement ce soir à Saint-Mihiel. Le Ministre de l'Intérieur, HENRI CHEVREAU. Paris, 6 août, 6 heures 1/2. Le préfet des Vosges annonce que le génie a fait sauter hier deux ponts sur la Moselle. L'ennemi s'approchait. Les mobiles des Vosges partaient pour Vesoul. Le Ministre de l'Intérieur, HENRI CHEVREAU.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 17 Août 1870. (N° 5)

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE

PAR M. Em. GONZALÉS

CHAPITRE TROISIÈME

Le secret du Dalmate.

(Suite)

Chacun d'eux s'appuyait sur une hache d'armes à long manche d'orme ou de frêne incrusté de cuivre ciselé, qui avait deux tranchants opposés, entre lesquels s'avancait une pointe d'acier longue et aiguë. Comme complément, pendait à leur épaule un petit bouclier d'argent de forme octogone, qui était plutôt un ornement qu'une arme défensive, car, à une distance de plus de

cent coudees, la flèche d'un Scythe l'eût certes traversé de part en part. Cyani et Orio passèrent à travers les rangs des hommes de garde qui les saluèrent de leurs hautes d'armes, et ils pénétrèrent dans l'intérieur du palais. Un héraut, qui les attendait, vint à leur rencontre, et, les précédant de quelques pas, les annonça à haute voix au moment où ils entrèrent dans la salle du festin. L'accueil que leur fit Manuel fut si cordial, les témoignages de respect et de sympathie que leur prodiguèrent le patriarche Zozine, le sebastocrator, l'accolouthos, le grand protospathaire et les autres dignitaires de l'Etat, parurent si sincères, que ce qui leur restait de défiance au fond du cœur s'éteignit devant toutes ces protestations de dévouement et d'amitié. Tous les deux, sans se communiquer leur pensée, en étaient venus à se demander mentalement si Zoé n'avait pas donné aux paroles qu'elle avait recueillies une fautive interprétation, ou si elle ne s'était pas exagéré le danger dont elle les croyait menacés. Ce qui semblait devoir les confirmer dans cette opinion, c'est que deux places leur avaient été réservées, comme insigne faveur, à la table de l'empereur, et qu'aussitôt que Manuel les vit entrer, il les fit appeler par le grand eucyer tranchant, qui se tenait toujours debout derrière lui, sa longue baguette d'or à la main, afin qu'ils vissent prendre place à ses côtés. Des esclaves noirs, nus jusqu'à la ceinture, des eunuques et des muets, circulèrent bientôt

autour, surchargés de vaisselle d'argent, de fleurs épanouies et de vases d'or versant à grands flots aux convives tous les vins généreux de l'Italie et de l'Espagne. Cyani ne se vit séparé de son ami qu'à regret; il connaissait la faible d'Orio; il savait qu'une fois à table et livré à lui-même il se laisserait verser à pleins bords avec le plus touchant abandon, ne souffrant jamais que sa coupe demeurât pleine devant lui, ne souffrant jamais non plus qu'elle demeurât vide. Il essaya bien de faire parvenir jusqu'à son ami quelques signes d'intelligence; mais tous furent plus ou moins interceptés par Comnène, qui semblait avoir pris à tâche de n'en laisser arriver aucun à destination. Le temps s'écoulait rapidement; le prudent Cyani, pressentant que les signaux de Pera devaient être allumés depuis longtemps, frémissait d'impatience et se demandait quel ingénieux prétexte il inventerait pour sortir du palais Blaquernal sans éveiller les soupçons; mais l'insouciant Orio, négligemment renversé sur ses coussins, devisait gaiement avec l'empereur, tout en dégustant les vins de Xérés et de Chios; on eût dit à le voir qu'il n'avait consenti à assister au festin impérial que pour décider auquel de ces deux vins il devait enfin donner la préférence. En ce moment, un esclave vint remettre au sebastocrator une missive que celui-ci transmit respectueusement à l'empereur. Manuel se leva, l'air inquiet et le sourcil froncé, et après avoir

échangé à voix basse quelques paroles avec le chef des Varangiens, il fit à Orio un signe de main qu'il accompagna d'un sourire, et précédé de son esclave, il sortit de la salle du festin. — Orio, dit Cyani, dès que la lourde portière fut retombée derrière l'empereur, ne restons pas une minute de plus ici, car l'heure de partir est venue. — Déjà? reprit Orio en vidant gracieusement sa coupe; c'est étonnant comme le temps passe. — Vingt fois je t'ai fait signe de te lever, mais tu buvais toujours. — Hélas! pouvais-je te voir? Quand je bois, ami, je ne vois jamais que le fond de mon goblet. — Et peut-être que pendant ce temps les feux allumés à Pera se sont éteints. — Tu crois? Eh bien! suis moi; de la salle voisine on distingue notre terrasse, et s'il est trop tard par ma faute, maudis-moi; mais pour me maudire, attends! — Viens, dit Cyani se levant. — Attends, t'ai-je dit, attends que je vide ma coupe. — Encore! — Tu m'as traitreusement fait tantôt une citation latine, à mon tour à présent; j'ai le Xérés taquin, je t'en prévient. Et élevant à la hauteur de ses lèvres sa coupe, qu'il ingurgita d'un seul trait: — Bis repetita placent, murmura-t-il entre deux gorgées. — Mon cher, dit Cyani en entraînant son

ami, ton bis me paraît ravissant de modestie. Allons, viens, et que saint Marc nous soit en aide! Suivons maintenant l'empereur dans sa sortie mystérieuse. Manuel descendit rapidement les degrés de marbre, traversa la salle d'armes, où étaient réunis les Varangiens, ouvrit une porte de fer qui grinça lourdement sur ses gonds, et pénétra dans une chambre basse où se trouvait un homme à demi caché dans l'ombre et soigneusement enveloppé dans les plis d'un long manteau. L'esclave noir qui accompagnait Manuel secoua sa torche pour en aviver la flamme, et après l'avoir fixée dans un anneau de bronze scellé dans la muraille, il s'inclina devant son maître et sortit à reculons. L'homme qui attendait dans cette salle s'était prosterné la face contre terre en voyant entrer l'empereur, et il demeura dans cette attitude humble et soumise jusqu'à ce que Manuel lui eût ordonné de se lever. — Joannice, dit Comnène d'une voix rude, il me semblait t'avoir défendu de jamais reparaitre devant moi. Nos comptes sont réglés, que viens-tu faire ici? — Hélas! soupira le Dalmate en se laissant glisser sur les genoux, en quoi ai-je pu déplaire à votre Sublimité? La suite au prochain numéro.

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

La suspension des correspondances privées est étendue aux départements de la Meuse, de la Marne, et de la Haute-Saône.

Toul, 14 août 6 heures 45 soir.

Le Sous-préfet de Toul au ministre de l'Intérieur.

Les Prussiens ont été signalés à 1500 mètres de la ville, vers deux heures. — Une reconnaissance faite par des gendarmes et des cuirassiers a rencontré un détachement de 200 Uhlans. — Echange de coups de feu. — Un gendarme a été tué; un a disparu. — Un parlementaire s'est présenté et a sommé la place de se rendre il s'est retiré après un refus énergique. L'attitude de la population est excellente. La garde mobile et la garde nationale se sont portées avec empressement sur les remparts.

Longeville, 14 août 10 h. 10 soir.

L'Empereur à l'Impératrice :

L'armée a commencé à passer sur la rive gauche de la Moselle. Le matin nos reconnaissances n'avaient signalé la présence d'aucun corps, mais lorsque la moitié de l'armée a eu passé, les Prussiens ont attaqué en grande force. Après une lutte de quatre heures, ils ont été repoussés avec de grandes pertes.

NAPOLÉON.

Le Journal Officiel dit que dès que les détails lui seront connus, il s'empressera de les publier.

Le Sous-Préfet de Verdun au Ministre de l'Intérieur.

Verdun, 16 août 6 heures matin.

Pas de nouvelles de Metz. On ne sait rien. On a entendu hier toute la journée gronder le canon entre Metz et Verdun. Des voyageurs arrivés de cette direction disent qu'une grande bataille était engagée depuis la pointe du jour et que les Prussiens auraient perdu plus de 40,000 hommes dans le combat de la veille. — On s'est battu toute la matinée d'hier à l'extrémité de mon arrondissement, 28 kilomètres environ de Verdun; sur ce point l'ennemi aurait été vu opérant sa retraite vers le sud.

Pour copie conforme :

Le ministre de l'Intérieur,

HENRI CHEVREAU.

Ces renseignements transmis par l'autorité civile, qui n'a pu le contrôler, sont donnés sous toutes réserves.

(Dernières nouvelles 4<sup>e</sup> page).

On nous écrit de Metz aux Débats :

L'instant suprême approche, et c'est sans pâlir que chacun ici l'envisage, car en voyant la mâle allure de notre admirable armée, personne ne doute du triomphe final. Le maréchal Bazaine, en qui on a une confiance entière, prend ses dispositions avec un sang-froid remarquable et appelle à lui régiments sur régiments. Il en arrive de toutes parts : du nord, de l'ouest, du centre, du midi, de l'Afrique ! Trois régiments de chasseurs à cheval, venant d'Alger, sont entrés à Metz, hier et campent à cette heure à cinq cents mètres de la porte des Allemands. Ce soir, nous aurons de cent quarante à cent cinquante mille hommes massés entre Courcelles, Panges et Faulquemont.

Jusqu'à présent nos braves troupes se sont battues un contre cinq, un contre dix. Elles se batront cette fois un contre deux, et la partie sera égale, car leur héroïsme ne veut pas de périls ordinaires. Savez-vous bien ce que c'est que nos soldats ? savez-vous bien que, surpris partout par des forces décuplées, ils n'ont abandonné le terrain qu'en le laissant jonché des cadavres de leurs ennemis.

Et ne leur parlez pas des échecs qu'ils ont subis, car ils vont répondre avec une dédaigneuse indignation : « Nous, vaincus ! Non nous ne l'avons pas été ; après dix heures de lutte, nous nous sommes repliés devant des masses formidables ; mais nous n'avons pas été vaincus, demandez-le à nos ennemis. »

Qui parle ainsi ? Les soldats des régiments les plus éprouvés, comme le 55<sup>e</sup> de ligne ou le 3<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, par exemple. Et tout cela sans pose, sans forfanterie, presque en souriant.

Oui, notre armée est admirable ; oui, nos soldats sont les premiers soldats du monde ; les plus empressés à le reconnaître depuis l'ouverture de la campagne, ce sont nos ennemis. L'ennemi est tellement effrayé des résultats des premières batailles, qu'il semble se demander maintenant s'il poursuivra sa route à travers nos provinces. Assurément il possède des généraux d'un talent supérieur ; mais les douloureuses écoles que nous venons de faire ont ouvert les yeux à tout le monde, et je crois fermement que les échecs passés ne se reproduiront plus.

Le maréchal Bazaine est un homme sur lequel on peut compter ; il connaît la tactique des Prussiens ; il sait qu'ils ne se montrent pas en plaine, qu'ils s'éclaircissent parfaitement, qu'il s'embusquent en tirailleurs dans nos forêts dont les plus pe-

tités sentiers leur sont aussi familiers qu'aux chevriers et aux bûcherons du département, car ils étudient notre carte depuis vingt ans ; il sait qu'ils procèdent par des concentrations énormes ; il agira en conséquence. Il est à même de réparer d'un seul coup les fautes commises ; l'armée est convaincue qu'il le fera, et je partage sa conviction.

Voici l'opinion du général Chaagarnier sur la tactique à suivre contre les prussiens :

« N'essayons pas, dit-il, d'égaliser le chiffre de nos soldats à celui de nos adversaires possibles. Même en nous épuisant, nous ne serions pas sûrs d'y parvenir. Ne nous en inquiétons pas. S'il est très difficile à 3,000 hommes d'en combattre avec succès 5,000 il l'est infiniment moins à 60,000 d'en défendre 100,000. Plus les proportions s'élèvent, moins l'infériorité numérique est fâcheuse. Elle peut être avantageusement compensée par l'habileté du général et par la meilleure composition des troupes. Au delà d'un certain chiffre, il n'y a point de bonne armée, point d'armée dont on puisse assurer la subsistance et bien diriger les mouvements. Celle qui en 1812 entra en Russie, était réduite de plus de moitié avant d'atteindre Moscou. »

### La Flotte.

Dans la Baltique, l'escadre française bloque tous les ports.

Les ports de guerre seront bombardés. Quant aux ports de commerce, on se contentera d'un blocus.

Le bombardement d'un port sans défense est contraire au droit des gens et aux lois de l'humanité que la France respectera toujours.

Les bâtiments français ont pris, dans la Baltique seulement, plus de 50 ouvriers allemands, tous chargés de riches cargaisons, On ne sait pas encore le nombre de navires capturés dans les autres mers.

Il y aura, dans ces prises, de quoi indemniser les habitants de l'Alsace et de la Lorraine, indignement pillés par les Prussiens.

### Le Nouveau Ministère

Les notices que nous publions sur les membres du cabinet du 10 août sont empruntées au Dictionnaire des Contemporains et à un journal de Paris.

GRANDPERRET (Théodore), ministre de la justice et des cultes. — Né à Lyon, le 26 janvier 1813. Avocat en 1844 ; substitut à Lyon en 1849 ; avocat général à Bourges en 1855, à Toulouse en 1859 et procureur général à Orléans en 1861, fut appelé à Paris (1867) comme procureur général, et, en outre, nommé conseiller d'Etat.

M. Grandperret s'est fait remarquer dans ses fonctions comme orateur. Commandeur de la Légion-d'honneur le 1<sup>er</sup> août 1868.

CHEVREAU (Henri), ministre de l'intérieur. — Né à Belleville (Seine), en 1822, député à l'Assemblée constituante en 1848, nommé à 26 ans, le 10 janvier 1850, préfet de l'Ardèche, secrétaire général du ministère de l'intérieur après le 2 décembre, conseiller d'Etat en 1853, il soutint le budget devant le Corps législatif en 1853, fut nommé préfet à Nantes la même année et du Rhône en 1864, Sénateur en 1865, commandeur de la Légion-d'honneur en 1855 ; il avait remplacé M. Hausmann à la Préfecture de la Seine quelques jours après la formation du ministère Ollivier.

LATOUR-D'AUVERGNE-LAURAGAIS (Prince Henri), ministre des affaires étrangères. — Né à Paris, le 21 octobre 1823, d'abord secrétaire d'ambassade à Rome, puis ministre de France à Turin pendant la guerre d'Italie ; ambassadeur à Berlin en 1859, il remplaça M. de Lavalette à Rome en 1862 et plus tard (1863) fut nommé ambassadeur à Londres, où il resta six ans.

En 1869 il prit le portefeuille des affaires étrangères, qu'il garda jusqu'au 2 janvier 1870 ; il est grand-croix de la Légion d'honneur.

DAVID (baron Jérôme), ministre de l'agriculture et du commerce. — Né à Rome en 1823, et petit-fils de l'illustre peintre, il sortit de Saint-Cyr en 1844, entra sous-lieutenant aux zouaves, fut nommé chef d'un bureau arabe en 1846 et successivement attaché aux généraux Cavagnac, Lamirault et Randon ; commandant d'un cercle de Beni-Mansous, en Kabylie (1852) officier d'ordonnance du prince Napoléon (1853), il donna sa démission en 1857. Aux élections de 1869, de 1863 et de

1869, il fut élu député de la Gironde à une très-grande majorité. Après avoir rempli pendant trois sessions les fonctions de secrétaire du Corps législatif, il a été nommé par l'Empereur vice-président pendant les sessions de 1867, 68, 69. Il est grand-officier de la Légion-d'Honneur depuis le 18 juin 1869.

MAGNE (Pierre), ministre des finances. — Né en 1806 à Périgueux, sous-secrétaire d'Etat en 1849, ministre des travaux publics en 1851 et en 1852, des finances de 1853 à 1860, ministre sans portefeuille de 1861 à 1863 ; rentré aux finances en 1867, il se retira le 27 décembre 1869, pour faire place à M. Buffet. Il est sénateur et membre du conseil privé.

BUS-ON-BILLAULT (Julien-Henri), ministre président du conseil d'Etat. — Né à Joigny (Yonne), le 24 juillet 1823 ; docteur en droit dès 1848, élu au corps législatif par le département de l'Ariège en 1854, 1863 et 1869 il a été rapporteur de plusieurs lois importantes et du budget de 1861 ; commandeur de la Légion-d'Honneur le 14 août 1866. Le nouveau ministre est gendre de M. Billault, dont il a joint le nom au sien.

DUVERNOIS (Clément), ministre des travaux publics. — Né à Paris, en 1836, ce publiciste, après avoir fait ses débuts dans la presse algérienne, a collaboré à plusieurs journaux, notamment le Temps, le Courrier du Dimanche, la Presse, la Liberté, et a fondé le Peuple français le 1<sup>er</sup> février 1869. Il a publié un grand nombre de brochures sur des questions d'actualité. Aux élections de 1869, il fut nommé député des Hautes-Alpes, par 17,651 voix sur 28,800 votants, il se présentait comme candidat gouvernemental libéral.

BRAME (Jules-Louis-Joseph), ministre de l'instruction publique. — Né à Lille, le 9 janvier 1808, avocat en 1833, maître des requêtes au conseil d'Etat en 1840, élu député par la 4<sup>me</sup> circonscription du Nord en 1863 et en 1869. Il était un des 116 qui signèrent la demande d'interpellation du tiers parti libéral.

RIGAULT de GENOUILLY (Charles), ministre de la marine depuis 1867. — Né à Rochefort, en 1807, ancien élève de l'Ecole Polytechnique ; il était contre-amiral lorsqu'au siège de Sébastopol il commanda un détachement de marins.

En 1856 il coopéra à la prise de Canton, en 1862 il commanda l'escadre de la Méditerranée et fut nommé amiral le 27 janvier 1864. Au mois de janvier 1867 il remplaça au ministère de la marine M. de Chasseloup-Laubat. Il est sénateur et grand-croix de la Légion-d'Honneur.

Le général COUSIN de MONTAUBAN, comte de Palikao. — Nous avons publié sa biographie dans le dernier numéro.

Le Progrès publie dans sa correspondance particulière la lettre suivante :

Remilly, le 9 août.

Enfin, c'est fait, les généraux de salon cèdent la place aux soldats. Hier soir nous acclamions Bazaine qui nous présentait Decaen comme chef de la division.

« Enfants, disait le maréchal, je prends la direction des opérations militaires. Celui que je vous présente vous est connu, c'est un autre moi-même. Je veillerai sur vous. Ensemble nous allons repousser l'ennemi et porter la guerre sur son territoire. Soyez calmes pour être forts ! »

Nous voulions illuminer comme ont fait les mobiles au camp de Châlons, le soir de la bataille de Saarbrück. Le maréchal n'a pas voulu : « Du calme, du silence ! une vigilance de Peaux-Rouges ! » C'est son mot ! On a fait ici une guerre de guerillas, il faut en finir, sonder et nettoyer les bois, rejeter l'ennemi hors des vallons des Vosges et le forcer à livrer, dans ses plaines à lui, la grande bataille qui décidera du reste de la campagne.

Des rumeurs étranges nous arrivaient du côté de Faulquemont. Nos éclaireurs, lancés sur les bois de Remilly et sur la gauche de la Nied française, ont tout fouillé jusque sous Saint-Avoid. L'ennemi, fort maltraité, sinon fort affaibli, n'attend que notre première imprudence pour gagner, en doublant les étapes, la vallée, et les routes entre Metz et Nancy. Les officiers ont une singulière instruction militaire, une instruction que je leur envie : demandez-leur quelle distance il y a entre Toul et Pont-à-Mousson, ils vous répondront sans hésiter : Tant d'étapes. »

Saint-Avoid et Faulquemont seraient en leur pouvoir, cela ne nous étonnerait pas. Saint-Avoid est comme Orsay à l'entrée de la vallée de Chevreuse ; ce n'est pas Saint-Avoid qu'on peut et qu'on doit défendre,

c'est la gorge ou l'étranglement de la vallée. Faulquemont non plus n'a pas de fortifications ; les Suédois n'en ont, pour ainsi dire, pas laissé pierre sur pierre. Mais on aurait pu établir des batteries fixes sur la lisière d'un bois, de chaque côté de la Nied allemande, ou, ce qui eût été plus prudent, vu la situation générale, lancer des batteries volantes sur les lacets à mi-côte.

Soyez sûrs, cependant, que demain ou après-demain, nous prendrons vigoureusement l'offensive. Bazaine veut frapper le grand coup pendant que Mac-Mahon gardera le défilé de Saverne.

Pauvre Mac-Mahon ! comme il devait être fier, comme il devait être beau, lorsque l'autre jour, à Metz, après la bataille de Reischaffen, il disait à un certain grand personnage flegmatique et méticuleux : « Assez ! chacun son métier ! »

Et comme il l'avait fait, son métier ! Tenez, nous en mordions nos moustaches, hier soir, en écoutant le récit de notre ami H... l'aide-de-camp qui, le poignet droit fracassé, tenait son épée de la main gauche et galopait comme un fon dans les vignes, sous Wörth !

Nos soldats ont fait des prodiges, dans cette glorieuse et malheureuse journée. Que les Prussiens comptent leurs morts !

Les munitions manquaient, notre artillerie se taisait, on se battait corps à corps ; la plupart de nos soldats qui ont été tués ou blessés dans l'après-midi l'ont été à bout portant. Nos chirurgiens grincent des dents, eux si calmes d'habitude, en regardant les blessures qu'entoure l'aurole bleue de la poudre. Les zouaves et les chasseurs ne daignaient plus tirer ; ils lardaient ou assommaient. A chaque instant de nouvelles divisions ennemies apparaissent de chaque côté de cet angle boisé que baignent la Sauer et le Salzbach, au point où la forêt fait place aux prairies et aux vignes. Ces divisions venaient combler les énormes trouées que nous avions faites.

Nos tirailleurs se couchaient, laissaient passer l'ennemi, et se relevant brusquement, le poursuivaient la baïonnette dans les reins ; il n'en revenait pas un de ceux que nous avions ainsi surpris. C'était comme à Wissembourg, quand le prince royal lança le fameux 58<sup>e</sup>, le régiment du roi Guillaume, le régiment à papa ! — A plat ventre cria le commandant des turcos.

Le régiment de Guillaume passa sur le dos de ces braves gens, mais après !...

Quels cris féroces, et quelle poursuite et quelle mêlée ! Altesse Royale, dites ce qu'il en reste, du régiment de papa !...

Le commandant des turcos a été dirigé sur Paris ; il est probablement au Val-de-Grâce.

Ce brave a dix-sept blessures ! Quand nous fûmes acculés tous à Wörth, entre les prés et les derniers bouquets de bois, ce fut autour de nous un cercle de feu d'artillerie tonnant sur toutes les collines. Les vingt-cinq mille hommes qui restaient debout étaient cernés par une armée formidable.

Alors, ce ne fut qu'un cri de rage et un bond !...

Les lignes ennemies se rompirent sous ce choc terrible !

Nous étions sauvés ! Mais devant ces bataillons qui venaient ainsi, par un élan désespéré, d'échapper au massacre ou à la honte de la reddition en masse, devant ces régiments décimés, se dressa Mac-Mahon, tenant son épée par la lame et la brandissant comme un assommoir. Il criait de coups d'épée son grand cheval noir couvert d'écume, le troisième cheval de la journée !

Son habit était en loques, sa cravate enlevée, sa chemise ouverte laissait voir la poitrine. Cet homme était superbe. Il enveloppait le grand cheval noir pour se ruer dans le cercle du feu que nous venions de rompre.

Les chasseurs revenaient à bride abattue, ils avaient, lancés par Duchesne, passé et repassé plusieurs fois à travers les lignes ennemies qu'ils culbutaient et sabraient. Les officiers prirent le grand cheval noir par la bride, les soldats crièrent : « Vive Mac-Mahon !... » Et le maréchal, se raidissant sur ses étriers, embrassa d'un coup d'oeil le champ de bataille, alluma son cigare et organisa son admirable retraite.

A sept heures, nous étions déjà en bonne et forte position. Mais Mac-Mahon était reparti en avant dans la position où l'armée prussienne, décimée, à bout de forces, ne pouvait poursuivre sa marche. Cet homme, qui depuis l'aube était à cheval sous le feu de l'ennemi, cet homme, qui avait tenu tête treize heures et vu tomber à ses pieds tous les officiers d'ordonnance, alluma un autre cigare, mit pied à terre et, avec les infirmiers des ambulances, passa trois heures à relever et à secourir les blessés.

L'armée de Mac-Mahon est plus forte

peut être qu'avant l'échec. Elle est fanatique pour son chef.

Un soldat.

### Le corps d'armée de Frossard

Le Courrier de la Moselle du 11, qui nous est parvenu ce matin, contient les renseignements suivants sur les pertes du corps d'armée du général Frossard :

Après une retraite laborieuse et pénible, le corps du général Frossard s'est rapproché de Metz. Les militaires de ce corps qui ont pénétré en ville, pour se ravitailler, ont été assaillis de questions. Il semble que les pertes éprouvées par ce corps ont été grossies outre mesure. Ainsi le 3<sup>e</sup> chasseurs à pied, que l'on disait avoir été presque anéanti, n'a perdu en réalité que 200 hommes, blessés, pris ou tués. En officiers, ce même bataillon a perdu 5 officiers blessés et un lieutenant tué. La plupart des blessés sont tombés au pouvoir de l'ennemi. Les pertes du 32<sup>e</sup> de ligne, qui se compose de trois bataillons, sont dans les mêmes proportions. Le régiment a eu 18 officiers tués ou blessés.

Le 10<sup>e</sup> chasseurs à pied a été plus éprouvé : c'est ce bataillon qui, voyant une troupe ennemie manifester l'intention de se rendre en mettant la crosse en l'air, se serait approché sans défiance, et, tombant dans un piège indigne, aurait reçu à cinquante pas la décharge de la troupe ennemie.

Le commandant de ce bataillon a été emporté par un boulet. Le 77<sup>e</sup>, disait-on aussi, avait beaucoup souffert : ce régiment n'a perdu que trois cents hommes.

### Affaire de la Vilette

On lit dans le Journal officiel :

Dans ces trois derniers jours, l'autorité a saisi sur la voie publique et au domicile d'un individu qui a été arrêté, des revolvers d'un fort calibre avec un approvisionnement de cartouches et des poignards d'une dimension et d'une forme qui les rendent très dangereux.

L'avant-dernière nuit, dans une maison isolée et voisine des fortifications, il a été procédé à une perquisition qui a amené la découverte de listes d'affiliés, de brassards et de drapeaux rouges, de divers signes de ralliement, d'un état des troupes occupant les forts qui ceignent la capitale, et de la carte de visite d'une personne au service de l'un des souverains en guerre avec la France.

Dans l'après-midi du dimanche 14 août, vers quatre heures, une bande de soixante à quatre-vingts individus, tous armés de revolvers et de poignards exactement conformes aux modèles de ceux qui avaient été précédemment saisis, ont attaqué le poste de la caserne des pompiers qui est sise boulevard de la Vilette.

Ils ont assailli les hommes de garde à coups de poignards et de revolvers ; le factionnaire a reçu un coup de poignard dans la poitrine. Un autre pompier a été très grièvement blessé de trois balles, et quatre fusils du poste ont été enlevés. Les sergents de ville du 19<sup>e</sup> arrondissement, accourus aussitôt, ont également essuyé une décharge ; l'un d'eux est tombé mort ; trois autres ont été grièvement blessés, les médecins désespèrent de la vie de deux d'entre eux. Une petite fille de cinq ans a reçu dans le ventre une balle de revolver qui l'a tuée.

Les sergents de ville conduits par leur officier de paix et sous la direction du commissaire de police ont immédiatement arrêté le principal meneur et quatre de ses complices.

La population leur a donné le concours le plus empressé ; elle a procédé elle-même à d'autres arrestations. Les fusils enlevés aux pompiers ont été repris ; on a également relevé des armes abandonnées par les insurgés, et le rappel ayant été spontanément battu dans le quartier, il s'est aussitôt réuni bon nombre de gardes nationaux qui ont, avec le concours de la population, puissamment contribué au rétablissement de l'ordre.

L'arrivée immédiate d'un escadron et d'une compagnie de la garde de Paris a été saluée par de vives acclamations ; les sergents de ville ont reçu également les applaudissements que méritait leur bravoure.

Les commissaires de police et les agents ont eu beaucoup d'efforts à faire pour protéger contre l'indignation publique les individus arrêtés. Leur nombre est de cinquante environ ; ils ont été aussitôt écroués au dépôt de la préfecture, et, dans la soirée, on y a également conduit deux individus qu'un étudiant avait signalés sur le boulevard Saint-Michel, et qui étaient porteurs de pistolets et de poignards identiques à ceux saisis sur le boulevard de la Vilette ; ils ont opposé une vive résistance et refusé de répondre aux premières questions qui leur étaient adressées.

Dès 5 heures, le boulevard de la Villette avait repris sa tranquillité; une foule de 3 à 4,000 personnes continuait à rechercher les émeutiers et manifestait l'indignation la plus vive.

A 6 heures un quart, d'autres individus se sont rués de nouveau sur le factionnaire du même poste; deux ont été arrêtés par les gardes nationaux et entraînés par eux dans la caserne. Ils étaient porteurs de couteaux-poignards ouverts.

L'instruction judiciaire, immédiatement ouverte, a eu pour résultat de renvoyer la plupart des individus arrêtés devant le conseil de guerre, lequel, en vertu de l'état de siège, prononcera sur leur sort. On parle d'une vingtaine de condamnations à mort. Quelque tristesse que ce rigoureux châtiement inspire, on est bien obligé de reconnaître qu'il ne dépasse pas le crime commis. Tel est le sentiment général à Paris. Tel est aussi, nous pouvons l'affirmer, pour ce qui nous concerne celui de la population provinciale.

**LE RETOUR A NANCY**

DU MARÉCHAL MAC-MAHON

Voici une scène toute simple, mais qui emprunte à l'homme dont il s'agit une grandeur toute personnelle. C'est le séjour à Nancy, pendant une heure, du maréchal Mac-Mahon, venu le dimanche 7 août pour chercher des vivres pour son corps d'armée. Ni lui ni ses hommes, dit le *Moniteur*, n'avaient mangé depuis vingt-huit heures. — L. C.

Le dimanche 7 août, un train spécial ramenait à Nancy une partie des blessés de la veille. Ils étaient accompagnés du maréchal de Mac-Mahon, qui venait précipitamment chercher à Nancy des vivres pour son corps d'armée. L'ennemi lui avait pris tous ses approvisionnements; ses soldats n'avaient pas mangé depuis vingt-huit heures. Le maréchal se rendit à pied de la gare au café Boillot, rendez-vous habituel des officiers. Il était méconnaissable, couvert d'une boue épaisse des pieds à la tête; ses mains étaient toutes noircies; un coup de feu lui avait enlevé l'une de ses épaulettes; les basques de sa tunique étaient criblées de trous provenant de coups de feu. Il ne lui restait plus que la moitié de sa longue-vue; l'autre avait été emportée par une balle, qui l'avait légèrement blessé à la main. Il portait des bottes molles avec d'énormes éperons. Chacun se découvrait sur son passage. Sa physionomie exprimait la plus violente exaltation. Arrivé au café Boillot, il se fit servir précipitamment de la viande froide: il était à jeun depuis vingt-huit heures. Il écrivit en mangeant une lettre en quelques lignes, et fut rejoint par un officier supérieur que l'on croit être le général de Faily. Ils se renfermèrent tous les deux dans une pièce voisine, et après une courte conférence, le maréchal reprit le chemin de la gare pour rejoindre avec ses vivres son corps d'armée.

Une personne de Nancy, qui le connaissait, lui ayant demandé des nouvelles d'un régiment de cuirassiers: « Des cuirassiers, répondit le maréchal, il n'y en a plus! »

**Les Prussiens à Nancy**

13 août 1870.

« Hier vendredi 12 août, à trois heures de l'après-midi, date douloureuse pour nous et nos descendants, quatre soldats prussiens ont pris possession de la ville de Nancy, ancienne capitale de la Lorraine, chef-lieu du département de la Meurthe.

« (Ajoutons bien vite, pour notre honneur, que Nancy, ville ouverte, n'avait plus depuis la veille un seul soldat et que, dans l'intérêt de la cité, l'autorité municipale avait recommandé le calme.)

« Une demi-heure après, un détachement de 26 prussiens traversa la ville, et alla prendre possession de la gare, dont le chef fut déclaré prisonnier sur parole.

« M. le maire fut requis de se présenter au chef de l'expédition campé entre Saint-Max et la route d'Essay. Pendant ce temps-là, un officier de uhlands, suivi de deux cavaliers, parcourait la ville au galop pour reconnaître les lieux.

« Au retour de M. le maire, le conseil municipal eut à voter pour les vainqueurs une somme de 50,000 fr. avec force rations d'avoine.

« Ils n'avaient pas demandé moins de 300,000 fr. et trouvaient que 50,000 fr. pour une ville dotée de si beaux édifices n'étaient qu'une bagatelle.

« Pour le peu de séjour qu'ils ont fait, les Prussiens n'ont pas perdu leur temps. A la gare notamment, vingt concitoyens, sous la direction prussienne, ont dû faire beaucoup de dégât en enlevant les rails

jusqu'à Maxéville même, où les rails furent jetés dans le canal.

« Les poteaux télégraphiques ont été aussi abattus.

« Les uhlands étaient au nombre de 150.

« Deux hôtels de Nancy, l'hôtel Saint-Georges et celui de la Chartreuse ont été requis de fournir chacun à diner pour 75 personnes.

« Voici le menu :

« Du potage,

« Du bouilli,

« Des légumes,

« Un litre de vin et six cigares par homme.

« On avait de plus commandé le café pour ce matin, à quatre heures; mais à quatre heures, tous les uhlands avaient disparu.

**La mort du Général Douay.**

Voici ce qu'on raconte sur la fin de cet homme de guerre qui, ne voyant pas venir la mort à lui, est allé la chercher :

« A l'heure où la bataille était perdue, le général, morne et sombre, regardait du sommet d'un mamelon les derniers régiments de sa division qui descendaient une colline d'où le feu les décimait. Tout ce qu'on peut faire pour conjurer le sort, il l'avait fait. Il n'avait plus sous la main ni un bataillon ni une compagnie; le combat qu'il soutenait depuis le matin avait tout pris.

Alors il distribua à ses aides-de-camp et à ses officiers d'ordonnance des ordres qui les dispersent dans toutes les directions et seul il descend le mamelon au pas.

Arrivé dans le ravin, il tire un pistolet des fontes de sa selle, casse la tête à son cheval et, l'épée nue à la main, monte lentement la pente de la colline qui lui fait face.

Des soldats qui appartiennent à tous les régiments et à toutes les armes le rencontrent. Ils se jettent au-devant de lui et tentent de l'arrêter. Dix voix haletantes lui demandent où il va.

— A l'ennemi ! répond le général.

Il passe. Les soldats étonnés le suivent. Ils sont une poignée et montent autour de lui. D'autres accourent, reconnaissent le général et s'élançant pour lui barrer le chemin. Il les écarte du geste et monte plus haut.

Et ces mêmes soldats, tout à l'heure épouvantés de tant d'héroïsme, l'imitent et grimpent à ses côtés, brûlant leurs dernières cartouches.

Cependant un feu terrible partait du sommet de la colline, et renversait çà et là ces hommes que l'exemple du général, calme stoïque, électrisait.

D'autres encore les rejoignent, essayent un dernier effort près de leur chef; mais lui, montrant le sommet de la colline du bout de son épée, secoue la tête et continue cette épouvantable ascension. On tombe à chaque pas, on tombe encore, on tombe toujours. Lui seul est épargné; mais, impassible, il regarde l'ennemi, et, le front haut, l'œil en feu, il avance à travers des lignes d'hommes fauchés par la mitraille.

Tout à coup il s'arrête et chancelle. Un soldat que les balles avaient laissé de bout court à lui.

Le général Douay était mort. Quand de tels hommes tombent sur le sol de la patrie, leur cadavre enfante des héros.

AMÉDÉE ACHARD. (*Moniteur universel.*)

**Chronique locale**

Les habitants de la rue St-Nauphary et des rues avoisinantes nous adressent une plainte sur le mauvais état de cette voie. A son point de jonction avec la rue Sainte-Claire, c'est un véritable cloaque, un lieu d'infection où l'on a de la peine à passer, tant y sont amoncelés les détritus et les immondices.

Nous espérons que l'administration municipale voudra bien prendre des mesures pour remédier à cet état de choses si préjudiciable à la santé publique. La propreté est la première condition d'une bonne hygiène, surtout par le temps qu'il court. D'ailleurs la voie publique ne doit jamais être transformée en sentine.

La Société a l'honneur de rappeler à MM. les agriculteurs que le concours de bestiaux de Cahors pour les taureaux, les vaches, les verrats, les truies et les béliers, aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre prochain à une heure après-midi, dans le pré de la Chartreuse, conformément au programme des primes générales déjà publié.

Dans ce concours, des primes importantes et nombreuses seront distribuées pour les diverses catégories d'animaux reproducteurs spécifiées ci-dessus.

**Rappel à l'activité des anciens militaires du département du Lot**

**Exemptions Légales et Dispenses.**

Les anciens Militaires appelés sous les drapeaux par la Circulaire du 12 Août, qui ont droit à l'exemption ou à la dispense prévues par les Lois du 21 Mars 1832 et du 1<sup>er</sup> Février 1863 seront laissés dans leurs foyers.

Les divers cas d'exemption et de dispense seront constatés par le général subdivisionnaire ou son suppléant, assisté d'un Conseiller de Préfecture.

Dans les cas d'exemption pour infirmités, les gens de l'art seront consultés.

Les anciens militaires de 25 à 35 ans, qui font l'objet du présent appel, sont admis à se faire remplacer, et leurs remplaçants, lorsqu'ils sont anciens militaires, peuvent être reçus jusqu'à l'âge de 45 ans, alors même qu'ils sont mariés, pourvu qu'ils réunissent les conditions voulues pour faire un bon service.

Ces remplacements s'effectueront devant le général, assisté d'un Conseiller de Préfecture. — Les remplacés ne tombent pas dans la garde nationale mobile; il en est de même des exemptés.

Il ne sera pas établi de liste de soutiens de famille pour les hommes appelés en vertu de la circulaire du 12 août 1870.

*Bordereau des pièces à produire au Conseil de révision pour les jeunes gens qui se trouvent dans l'un des cas d'exemption prévus par les art. 13 et 49 de la loi du 21 mars 1832, sur le recrutement de l'armée.*

INDICATION des cas d'exemption prévus par l'article 13 de la loi.	INDICATION des pièces à produire.
§ 1. Jeune homme n'ayant pas la taille de 1 mètre 560 millim.	Aucune pièce à produire. Nota. Le conseil de révision constatera lui-même, après l'examen physique du jeune homme, l'exactitude du fait.
§ 2. Jeune homme atteint d'infirmités qui le rendent impropre au service.	Idem.
§ 3. Aînés d'orphelins de père et de mère.	Actes de décès des pères et mère. Certificat de trois pères de famille, approuvé par le maire, visé par le sous-préfet, et conforme au modèle A annexé au présent bordereau.
§ 4. Fils unique ou aîné des fils d'une femme actuellement veuve.	Acte de mariage des père et mère. Acte de décès du père. Certificat de trois pères de famille, modèle B.
Petit-fils unique ou aîné des petits-fils d'une femme actuellement veuve.	Acte de mariage des aïeux. Acte de décès de l'aïeul. Certificat de trois pères de famille, modèle C.
Fils unique ou aîné des fils d'un père aveugle.	Certificat de trois pères de familles, modèle D. (1), Certificat de trois pères de famille, modèle E (1).
Petit-fils unique ou aîné des petits-fils d'un père aveugle.	Acte de naissance du père. Certificat de trois pères de famille, modèle F.
Fils unique ou aîné des fils d'un père entré dans sa soixante-dixième année.	Acte de naissance de l'aïeul. Certificat de trois pères de famille, modèle G.
Petit-fils unique ou aîné de petits-fils d'un père entré dans sa soixante-dixième année.	Acte de décès des père et mère. Certificat de trois pères de famille, modèle H (2).
Puîné d'orphelins de père et de mère.	Acte de mariage des père et mère. Acte de décès du père. Certificat de trois pères de famille, modèle I (2).
Fils puîné d'une femme actuellement veuve.	Acte de mariages des aïeux. Acte de décès de l'aïeul. Certificat de trois pères de famille, modèle J (2).
Petit-fils puîné d'une femme actuellement veuve.	Acte de naissance du père. Certificat de trois pères de famille, modèle K (3).
Fils puîné d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année.	Acte de naissance de l'aïeul. Certificat de trois pères de famille, modèle L (4).
Petit-fils puîné d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année.	Certificat de trois pères de famille, modèle M.
§ 5. Frère aîné d'un jeune homme qui a été désigné par le sort dans le même tirage, et qui est reconnu propre au service.	Certificat de trois pères de famille, modèle N. Indépendamment de ce certificat, la présence du frère sous les drapeaux sera justifiée par un certificat du Conseil d'administration du corps, ou par tout autre document authentique faisant connaître la position de ce frère, ou bien, si celui-ci est disponible dans ses foyers, par un certificat de l'officier de recrutement; ou bien, enfin, si le frère est inscrit maritime, on devra produire, avec le certificat N. 1° Un certificat du Préfet, constatant que ce marin est compris comme dispensé au déduit, dans le contingent d'une classe non libérée; modèle O; 2° Un certificat d'un commissaire de marine, faisant connaître que le frère appartient toujours à l'inscription maritime, qu'il est vivant, qu'il réside dans telle ou telle commune, ou qu'il est embarqué; modèle P; Certificat de trois pères de famille, approuvé par le Maire, visé par le Sous-Préfet, et conforme au modèle Q, annexé au présent bordereau. Indépendamment de ce certificat, le décès, les blessures, la réforme ou l'admission à la retraite de frère, seront justifiés par l'acte de décès ou le congé de réforme, ou le titre ou la copie certifiée du titre de pension de ce frère, ou par tout autre document authentique faisant connaître les droits à l'exemption. Si le frère est décédé, comme inscrit maritime, à bord d'un bâtiment de l'Etat, le réclamant produira, avec le certificat côté Q. Un certificat du commissaire de marine, constatant le décès, modèle R.
§ 6. Jeune homme ayant un frère sous les drapeaux, à tout autre titre que pour remplacement.	
§ 7 et dernier. Frère d'un militaire mort en activité de service, ou réformé ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé, ou infirmités contractées dans les armées de terre et de mer.	
Jeune homme dont un frère est mort, ou a reçu des blessures qui le rendent incapable de servir dans l'armée, en combattant pour la liberté dans les journées de juillet 1830.	

(1) Dans ce cas, le Conseil de Révision ne statue qu'après avoir constaté lui-même ou fait constater l'état physique du père aveugle.  
(2) Dans ce cas, le Conseil de Révision ne statue qu'après avoir constaté lui-même ou fait constater l'état physique du frère.  
(3) Le Conseil de Révision constate lui-même ou fait constater l'état physique du père aveugle, ainsi que celui du fils aîné.  
(4) Le Conseil de Révision constate lui-même ou fait constater l'état physique de l'aïeul aveugle, ainsi que celui du petit-fils aîné.

Bordereau des pièces à produire au Conseil de révision pour les jeunes gens qui se trouvent dans l'un des cas de déduction ou de dispense prévus par l'art. 14 de la loi du 21 mars 1832, sur le recrutement de l'armée.

Table with 2 columns: INDICATION des cas de déduction ou de dispense prévus par l'article 14 de la loi, and INDICATION des pièces à produire. It lists various categories like 'Jeunes gens déjà liés au service', 'Jeunes marins', 'Elèves de l'école polytechnique', etc., and the documents they must provide.

Rappel à l'activité des anciens militaires du département du Lot.

Conformément à l'article 2 de la loi du 10 août 1870, tous les anciens militaires non mariés ou veuf sans enfant, ayant à la date de la promulgation de cette loi vingt-cinq ans accomplis et moins de trente-cinq ans accomplis sont appelés sous les drapeaux, à l'exception des hommes réformés.

Ces hommes devront se rendre à Cahors, munis de leurs pièces de libération, dans les trois jours qui suivront la réception du présent avis.

A leur arrivée, ils se présenteront immédiatement à l'autorité militaire (Bureau du Recrutement).

J'invite MM. les Maires à faire cette convocation dans leur commune respective par tous les moyens possibles de publicité.

Ne sont pas considérés comme anciens militaires, les hommes qui ont fait partie des deuxièmes portions du contingent, non appelés définitivement à l'activité.

Les sous-officiers, les caporaux ou brigadiers seront réintégrés dans leurs anciens grades au fur et à mesure des besoins du service.

Le présent appel concerne, également, les hommes ayant servi dans l'armée de mer.

Garde nationale mobile.

Tous les gardes mobiles qui habitent le département du Lot et qui ont tiré au sort dans les départements dont les noms suivent, doivent immédiatement rejoindre le chef-lieu de ces départements :

Rhône, Loire, Ain, Saône-et-Loire, Ardèche, Côte-d'Or, Bouches-du-Rhône, Var, Basses-Alpes, Vaucluse, Alpes maritimes, Hérault, Aveyron, Lozère, Gard, Pyrénées-Orientales, Ariège, Aude, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Tarn, Basses-Pyrénées, Landes, Gers, Hautes-Pyrénées, Gironde, Charente-Inférieure, Dordogne, Lot-et-Garonne, Loire-Inférieure, Vendée, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Ile-et-Vilaine, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Manche, Mayenne, Corse, Indre-et-Loire, Sarthe, Loir-et-Cher, Vienne, Cher, Nièvre, Allier, Indre, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal, Corrèze, Haute-Vienne, Creuse, Charente, Izère, Hautes-Alpes, Savoie, Haute-Savoie.

Le Préfet du Lot invite tous les hommes faisant partie de la Garde Mobile du Lot, ou ayant plus de 35 ans qui désireraient obtenir des grades dans la garde nationale mobile, à adresser immédiatement à la Préfecture leur demande, apostillée par le Maire, et accompagnée de toutes les pièces nécessaires,

c'est-à-dire de leur extrait de naissance et un extrait de leur casier judiciaire.

(La garde nationale mobile, ouvre également des emplois pour les officiers comptables, capitaines trésoriers, capitaines d'habillement, et officiers payeurs.

Par arrêté préfectoral une gratification a été accordée aux sieurs Calassou (Jean) et Balse (Pierre), de la commune de Puy-l'Evêque, pour avoir sauvé, dans la nuit du 22 au 23 juillet dernier, le sieur Labranie, qui s'était laissé tomber dans le Lot.

Par décret du 15 août, sont nommés dans la garde nationale mobile savoir :

Aux emplois de chef de bataillon. 1er bat. (Cahors), M. Esportelle, Hippolyte. 2e bat. (Figeac), M. Fouilhade, Jean.

La chasse est ouverte depuis le 16 août dans le département du Lot.

Une messe, suivie de prières pour la guerre, a été dite avant-hier, 15 août, à la Cathédrale. Mgr l'Evêque, entouré du chapitre, présidait cette pieuse solennité, à laquelle s'étaient rendus individuellement toutes les autorités en tenue de ville et un grand nombre de personnes.

Par arrêté préfectoral en date du 13 juillet dernier, M. Laur, vétérinaire à Cahors, a été nommé vétérinaire départemental.

Nous sommes heureux que ce poste dont l'importance est réelle au point de vue de l'hygiène et des intérêts de l'agriculture, ait été confié à M. Laur. Par plusieurs rapports à la Société d'agriculture, ce jeune médecin vétérinaire a prouvé son aptitude dans toutes les questions de zootechnie. Le champ plus vaste qui lui est offert aujourd'hui lui permettra de rendre de plus grands services.

Par ses nouvelles fonctions, M. Laur est en effet chargé d'étudier les causes qui produisent les épizooties particulières au département afin d'arriver à les prévenir.

Le vétérinaire départemental devra aussi inspecter les animaux exposés en vente dans les foires et marchés, à l'effet de s'assurer qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie contagieuse.

Comme on le voit, le poste confié à M. Laur est pour le département du Lot une création très utile.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

en faveur DES BLESSÉS DES ARMÉES DE TERRE ET DE MER

Total des listes précédentes 9,197 15

Dixième Liste.

Table listing donors and amounts for the Patriotic Subscription. Includes Commune d'Arcambal (554 55), Ecole de St-Vincent (32), Ecole de Valronfié (187 20), etc.

2e Liste. — Enregistrement et Domaines.

Table listing donors and amounts for the 2nd list. Includes Amadiou vérificateur (50), Bob, receveur à Souillac (40), Bouchet, id. à Martel (20), Dolert, id. à Limogne (40), etc.

Canton de Lalbenque.

Table listing donors and amounts for the Lalbenque canton. Includes Minihot, juge de paix (10), Germene, percepteur (10), Alaux (50), Guiraudie (1), Soton (1), Sadoul (2), Dajeau (50), Mouldrou Julie (50), Cloup (50), Parra (1), Fournier (5), Bouyssy (40), Lugol (3), Guiraudie (1), Andral (1), Lestrade (20), Rigal (60), Casse, receveur à Souillac (5), Girma (2), Batut (2), Rames (1), Brigidou, Marie (50), Violaret, Baptiste (30), Guiraudie Antoine (4), Iches (25), Flaujac (50), Bourrières, Jeanne (1), Vernhet Marie (25), Delpech (4), Laporte (4), Mouldrou (veuve) (50), Vialaret, Miette (20), Bourrières Marie (1), Seguy Marie (50), Batut (50), Cabrit (1), Banreilles (1), Rey (1), Miquel (1).

Table listing names and amounts for a subscription. Includes Lacavalerie (30), Soulié (50), Robert (25), Bro (50), Deltheil (1), Guilhou (2), Brigidou (2), Ausset (1), Gaudau (5), Lartigue (50).

10,993 » Nous sommes obligé encore de retarder au prochain numéro les listes de souscription des communes d'Espère et de St-Vincent.

Société Agricole et Industrielle du Lot.

CONCOURS DE LABOURAGE

A FONTANES, canton de Lalbenque Le Mardi 6 Septembre 1870, à huit heures du matin, sur les domaines de MM. Lefranc et Dugès, Guillaume, qui touchent au champ de foire de Fontanes, le long du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 83, qui s'embranché à Ventailac sur la route impériale de Paris à Toulouse, et à deux kilomètres et demi de cet embranchement.

Dans le Concours de Labourage, qui aura lieu à Fontanes, une somme de 300 fr. sera distribuée en quatorze primes, comme suit :

- 1° Une prime de quarante fr., ci. 40 »
2° Deux primes de trente francs l'une, ci. 60 »
3° Une prime de vingt-cinq fr., ci. 25 »
4° Cinq primes de vingt fr. l'une, ci. 100 »
5° Cinq primes de quinze francs l'une, ci. 75 »

Total..... Fr. 300 »

Le Jury pourra, selon l'importance du concours et le nombre des concurrents, limiter à trois le nombre des primes en argent à accorder aux agents d'une même exploitation.

Une somme de 150 fr. sera mise à la disposition du Jury, pour être distribuée en encouragements, aux constructeurs du département, qui produiront des instruments d'agriculture non déjà primés, et dont l'essai se fera en présence du Jury et du public. Cahors, le 3 août 1870.

Le Vice-Président de la Société, Jules CAVIOLE DUMOULIN.

Le Secrétaire de la Société, REY, D' Médecin.

Le Préfet du Lot,

ARRÊTE : Le Programme des Primes pour le Labourage proposées par la Société Agricole et Industrielle du département du Lot, dans sa séance du 3 août 1870, sera publié et affiché par les soins de MM. les Maires, dans les communes du département ; il sera, en outre, inséré au Recueil des actes administratifs Cahors, le 10 août 1870.

Le Préfet du Lot, VIE DE JESSAINT.

DÉPARTEMENT DU LOT

Bureau de Cahors. (A. J.)

DIRECTION GÉNÉRALE

DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

Par jugement du 28 décembre 1869, rendu sur la requête de l'administration des domaines, le tribunal de première instance de Cahors a ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du Code Napoléon, préalablement à l'envoi en possession de la succession de Molinié, Jean-Pierre, quand vivait propriétaire, à Vers, commune de Rouffiac, y décédé, abintestat, le neuf mars mil huit cent cinquante-deux, à la survivance de ses enfants, qui ont renoncé à la succession suivant acte au greffe du douze juin mil huit cent cinquante-deux.

Par Jugement du vingt-huit décembre mil huit cent soixante-neuf, rendu sur la requête de l'administration des domaines, le tribunal de première instance de Cahors a ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du Code Napoléon, préalablement à l'envoi en possession de la succession de Martin, Marc, quand vivait, bijoutier, à Cahors, y décédé le vingt-quatre mai mil huit cent soixante-trois, abintestat et sans héritiers connus.

Pour extraits certifiés conformes, Le Receveur des Domaines, GIBBERT.

Un ancien militaire demande à remplacer. Les personnes qui désireraient traiter avec lui sont priées d'écrire à M. D. A. B. poste restante, à Montcng.

AVIS

M. Bertrand, père, marchand, rue de la mairie, à Cahors, informe le public qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait faire son fils cadet, Jean-Alexandre Bertrand. Il prie en conséquence les personnes auxquelles son fils voudrait emprunter, de lui répondre par un refus.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 10 au 17 août.

Naissances. Périé (Anna), rue cheval Blanc. — Besse (Marie), rue Lestieu. — Girma Ste-Croix (Antoine), rue Tapis Vert.

Mariages. Delor (Guillaume), et Labro (Jeanne), couturière. — Bru (Antoine), et Bédudé (Marie).

Décès. Piquemal (Bernard), militaire retraité, 49 ans, célibataire, Citadelle. — Berthaut (Antoine), naturel reconnu, 18 mois, Labarre. — Poutal (Jeanne), domestique, 64 ans, célibataire, rue Fondue Haute. — Couderc (Zoé-Madelaine), 13 mois, rue Mascoutou. Pour la chronique locale : A. Layton.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom

LE TOUR DU MONDE

Nouveau journal des Voyages, publié sous la Direction de M. Edouard Charton et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

Dernières nouvelles

Corps Législatif

Séance du 16 août.

Les députés sont très nombreux et se livrent sur les événements du jour à des colloques très animés. On commente une dépêche de Verdun, publiée sous toutes réserves par le gouvernement et d'après laquelle les Prussiens, en retraite vers le Sud, auraient perdu plus de 40,000 hommes.

M. Keller demande que le Corps législatif et le pays en même temps soient informés de l'état des choses.

M. le ministre de la guerre monte à la tribune et s'exprime ainsi :

« Messieurs, Ce n'est pas à proprement parler une défaite que l'armée prussienne a subie, mais un échec considérable qui la force à abandonner la ligne de retraite de l'armée française.

« Je n'ai pas de dépêches officielles sur les événements d'hier, mais j'ai d'autres dépêches qui me sont arrivées ce matin même et d'une source sûre : L'armée prussienne a subi plusieurs échecs successifs, elle s'est rabattue sur Commercy. Je suis, quant à moi, plein de confiance. La Chambre comprendra que je ne puis entrer dans certains détails.

Il a annoncé en outre, chose importante, l'arrivée à Châlons des corps Mac-Mahon et de Faily.

Sous quelques jours, une armée considérable sera prête à soutenir l'armée du Rhin, en se plaçant sous les ordres du maréchal Bazaine, le seul, le vrai général en chef de l'armée.

Les communications du ministre sont accueillies par de vifs applaudissements.

16 août.

Une lettre particulière de Metz, arrivée ce matin à Paris, annonce le fait suivant :

Pendant le combat de dimanche, le maréchal Bazaine avait masqué par un bataillon plusieurs batteries de mitrailleuses.

Quatre régiments de la garde de Prusse s'avancant, les batteries ont été démasquées et deux régiments auraient été anéantis.

Il est question de l'entrée des prussiens à Bar-le-Duc. Sont-ce seulement des éclaireurs? On l'ignore, ce qui paraît certain, c'est qu'on se bat encore aujourd'hui (mardi) entre Verdun et Metz, le gouvernement a reçu, dit-on, une dépêche annonçant une victoire de notre armée, mais le télégramme a été réservé sur la nouvelle que la lutte continuait.

Dernières Dépêches

Paris le 17 Août à 10 h. 55 m

Le Ministre de la Guerre a reçu des nouvelles de l'armée qui continue à opérer son mouvement combiné après le brillant combat de Dimanche.

Dans la journée d'hier deux divisions ennemies ont cherché à inquiéter dans sa marche ; elles ont été repoussées.

L'empereur est arrivé ce soir au camp de Châlons où s'organisent de grandes forces.

Pour tous les Extraits et articles non signés A. Layton